

Agen, lundi 16 mai 2022

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

# **COMMISSION PERMANENTE DU MOIS DE MAI 2022**

## **1 880 136 € attribués**

**Vendredi 6 mai** s'est tenue la commission permanente du Conseil départemental.

Les élus départementaux se sont ainsi prononcés sur les **43 dossiers** présentés par la présidente Sophie Borderie.

**1 880 136 € ont été attribués**, notamment pour les actions suivantes :

### **SOLIDARITE**

**Approbation du contrat pluriannuel 2022 – 2023 entre l'ARS Nouvelle-aquitaine et le Département de Lot-et-Garonne**, dans le cadre de l'Appel à manifestation d'intérêt (AMI) « Lutte contre les inégalités de santé » lancé par l'ARS en 2021.

L'objectif de ce projet est d'accompagner les bénéficiaires vers le retour aux soins et de leur permettre de s'approprier leur parcours de santé.

### **AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / TOURISME**

- ✓ **6 400 €** au Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Vallée du Lot, pour l'élaboration du Guide du routard 2022, « Vallée du Lot et Bastides, dans le cadre du régime « Fonds Territorial ».
- ✓ **3 415 €** attribués au CAUE47 dans le cadre de ce même régime pour la conception de 2 parcours de réalité augmentée sur le territoire de Villeneuve-sur-Lot.

### **ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS)**

- ✓ **Lancement de l'Appel à Projets ESS 2022 pour valoriser les structures de l'ESS**

Acteur public majeur en faveur de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS), le Conseil départemental souhaite structurer et développer une politique clairement dédiée à l'ESS.

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa feuille de route pour 2022, il s'apprête à lancer un nouvel appel à Projets, selon le calendrier suivant :

- Juin 2022 : lancement de l'Appel à Projets
- Septembre 2022 : date limite des candidatures
- Octobre 2022 : sélection des lauréats par le jury

- Novembre 2022 : annonce des lauréats lors des assises de l'ESS
- Décembre 2022 : approbation des lauréats par la Commission Permanente du Conseil départemental.

## **AGRICULTURE – ENVIRONNEMENT**

- ✓ **16 124 €** attribués dans le cadre du régime départemental l'arbre dans le paysage rural

Ce qui correspond à 5320 plants selon la répartition suivante :

- 8 856 € en faveur de 4 planteurs publics identifiés
- 6 064 € en faveur de 7 planteurs privés identifiés
- 1 204 € en faveur de 3 partenaires techniques du programme.

Au total pour 2022, le Département a prévu d'apporter son soutien à la plantation de 13 km de haies champêtres.

- ✓ **6 648 €** au Conservatoire d'Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine pour la gestion de 7 espaces remarquables de biodiversité.

Cinq de ces sites sont labellisés Espaces Naturels Sensibles (ENS), un espace agricole remarquable (EAR) et le dernier site (Haute vallée de la Lède) et un site nouvellement investi pour sa richesse patrimoniale d'exception et qui devrait très prochainement faire l'objet d'une demande de reconnaissance en ENS de la part de la commune de Gavaudun.

- ✓ **4 974 €** en faveur de 6 bénéficiaires, dans le cadre du régime d'aide au premier boisement. Cette aide concerne le premier boisement de qualité peuplier. L'aide forfaitaire départementale s'élève à 300 €/ha de l'ensemble des dépenses relatives aux frais de plantation.

## **EDUCATION**

- ✓ Approbation de la Convention relative à l'établissement du "**Territoire éducatif rural de Duras**"

Les territoires éducatifs ruraux sont un cadre de réflexion commun visant à garantir une offre éducative de qualité et proximité à tous les élèves. Ils reposent sur une démarche partenariale associant les familles, l'éducation nationale et les communes. L'essentiel des engagements attendus du Département se traduit par la possibilité de mobiliser la convention éducative pour le collège de Duras.

## **SPORT**

- ✓ **6 000 €** pour l'organisation de manifestations sportives selon la répartition suivante :
  - 4 000 € à l'AS Passage Tennis pour les 30<sup>e</sup> Passage espoirs
  - 2000 € au Comité départemental de twirling bâton pour le championnat de France D1 Arc à poulies.
- ✓ **750 €** en faveur **d'un jeune sportif de haut niveau** Yanis Ricaud (Judo/Pôle France d'Orléans).
- ✓ **52 250 €** en faveur de **14 associations**, dans le cadre du régime d'aide à l'emploi des clubs sportifs.
- ✓ **4 292 €** en faveur **d'une association**, dans le cadre du régime d'aide à l'acquisition de gros matériel sportif.
- ✓ **21 834 €** en faveur de **13 associations sportives**, dans le cadre du régime d'aide au fonctionnement des comités sportifs.

- ✓ **27 665 €** en faveur de **35 clubs sportifs**, dans le cadre du régime d'aide fonctionnement des clubs sportifs.
- ✓ **6 000 €** en faveur d'un comité de sport scolaire, l'UGSEL, pour l'année scolaire 2021/2022.
- ✓ **51 500 €** en faveur de **deux comités sportifs**, dans le cadre du régime d'aide au fonctionnement des comités selon la répartition suivante :
  - 23 500 € en faveur du Comité départemental olympique et sportif
  - 28 000 € en faveur du Comité départemental de sport adapté

## **CITOYENNETE**

Les élus ont pris acte des résultats des votes de la 2<sup>e</sup> édition du Budget participatif citoyen et ont approuvé le versement des subventions correspondantes aux associations.

Ainsi à l'issue du dépouillement, 61 projets sont lauréats pour un montant total de **998 977 €** répartis comme suit :

- Projets label Jeunes : **3 lauréats**
- Projets label Lot-et-Garonne : **1 lauréat**
- Projets label Transition Energétique & écologique : **1 lauréat**
- Projets label Inclusion : **1 lauréat**
- Projets par canton sans label : **40 lauréats**
- Projets retenus sur le reliquat de l'enveloppe (projet par canton sans label) : **15 lauréats**

Ces 61 projets lauréats sont répartis par thématique selon le détail ci-après :

- Culture & patrimoine : **10 lauréats**
- Environnement & cadre de vie : **14 lauréats**
- Innovation & numérique : **2 lauréats**
- Solidarités : **9 lauréats**
- Sport : **26 lauréats**

Une convention sera signée avec chaque association lauréate.

## **CULTURE**

Dans le cadre de sa politique culturelle, le Département accompagne les acteurs culturels publics ou associatifs qui participent au développement local du territoire.

- ✓ **77400 €** attribués au titre du régime d'aide au soutien aux compagnies et ensembles professionnels.
- ✓ **2 000 €** accordés au titre du régime d'aide au soutien aux projets artistiques d'ensembles et aux compagnies amateurs.
- ✓ **158 400 €** accordés au titre du régime d'aide soutien aux manifestations arts vivants à 26 bénéficiaires.
- ✓ **52 200 €** au titre du régime d'aide au soutien aux manifestation dédiées aux livres.
- ✓ **8 000 €** au titre du régime d'aide à l'édition.
- ✓ **15 000 €** au titre du régime d'aide au soutien à la valorisation du patrimoine.

Contact presse :  
**Matthieu Stievet, Directeur de la Communication**  
 Tél. : 05 53 69 45 11 [matthieu.stievet@lotetgaronne.fr](mailto:matthieu.stievet@lotetgaronne.fr)

**LOT-ET-GARONNE**   
 Le Département Cœur du Sud-Ouest